

SEGONZAC

Résidence seniors : le projet adopté

Parmi les dossiers à l'ordre du jour du dernier Conseil municipal, mardi 27 novembre, le projet de construction d'une résidence seniors, exposé par Véronique Marendat, maire, a constitué le plat essentiel du menu. À l'aide d'un diaporama très explicite, elle a présenté le projet déjà évoqué en commission d'aide sociale, proposé par **Sairenor**, concepteur de résidences seniors, qui s'est déplacé à Segonzac en octobre.

Ce cadre de vie pour seniors, se situant comme une étape intermédiaire entre le maintien à domicile et la maison de retraite, pourrait se concrétiser sur une parcelle de 9 000 m² environ, située aux Grandes-Versennes. « Nous en sommes pour l'instant à émettre un avis de principe sur la cession de ce terrain au concepteur intéressé. C'est un très beau projet, très bien situé, à faire aboutir », confie le maire, qui a obtenu un accord unanime du Conseil municipal, après débats positifs (lire ci-contre). Seule la création de la voirie serait à la charge de la commune.

Réserve foncière accrue

Outre le dossier sur le projet de cette résidence seniors, les élus ont approuvé l'échange de terrains aux Maletiers avec la Communauté de communes de Grande-Champagne, pour l'euro symbolique. Ils ont aussi donné leur accord pour l'acquisition de trois terrains à l'Équipement public foncier, dans un principe d'in-



Vue du terrain (labouré), d'où pourrait sortir de terre la résidence seniors. PHOTO S. M

térêt général, afin d'accroître la réserve foncière de la commune (31 000 m² environ).

Par ailleurs, une révision simplifiée du Plan local d'urbanisme (PLU), adopté en 2006, va être entreprise sur quelques zones; une nouvelle signalétique de sécurité (avec un appel à la citoyenneté de chacun) va

être mise en place rues du Maine-Moreau et Fontany, rue desservant le cimetière, au lieu-dit Chez Bihouet; le panneau lumineux d'affichage sera installé cette semaine et des barrières vont être posées rue Ravail pour la protection et la sécurité des riverains.

Samuel Méchain

QUELQUES DÉTAILS DU PROJET

Le choix de Segonzac, ville moyenne, serait facilité par l'existence d'une maison médicale proche, par son dynamisme associatif, par la proximité d'un Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), qui permettrait de mutualiser certains services. La superficie constructible envisagée permettrait de réaliser 35 pavillons (pour personne seule ou un couple), avec jardin partagé ou individuel. De type F2

ou F3, le logement serait accessible en locatif selon un forfait de l'ordre de 750 à 1 100 €, comprenant le loyer, les charges (excepté eau et électricité), les services liés à la domotique (télésurveillance, télésanté), l'accès aux bâtiments pour ateliers divers, les services de blanchissage et nettoyage, la rémunération d'un gardien de la résidence. Des aides seraient possibles (Aide personnalisée au logement, défiscalisation...).